

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... \$1.25
Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 16 rue St Joseph. (Ancien bureau de la Vérité.)

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 18 FEVRIER 1893

Choses d'Eglise

(De la Revue catholique des Institutions et du Droit.)

C'est sous ce titre alléchant pour son public spécial (triste public !) qu'un journal quotidien, flétri un jour si sévèrement mais avec tant de justice par le grand Evêque d'Angers de glorieuse mémoire, traitait, il y a peu de temps, les questions les plus graves de la théologie, de la philosophie, du droit canon, et de la vie intérieure de l'Eglise. Nous en avons été étonné, nous l'avouons. Il ne s'agissait, en effet, de rien moins que de l'origine de l'autorité, du progrès dans l'Eglise, des idées de Léon XIII en matière de doctrine, opposées à celles de la Compagnie de Jésus et de son fondateur saint Ignace. des modifications subies à notre temps par la vie intérieure du peuple chrétien. du titre donné à la basilique de Montmartre et que sais-je encore. Tout cela était traité en deux colonnes avec un air de modération hypocrite, avec une rare fatuité et une ignorance profonde des choses d'Eglise. Tout cela, pour comble d'insolence, était attribué à un prêtre distingué (!) qui était venu verser sa science de contrebande dans l'oreille d'un rédacteur du *Figaro* ; et le journal qui la faisait savourer à ses lecteurs servait à ceux-ci, dans le même numéro, un article plein d'érudition et de polissonneries sur *les pantalons des femmes*. Presse répugnante dont la vogue est un scandale et un déplorable signe du temps! Mais serait-il vrai que cette presse est lue et goûtée même par des prêtres? Il nous répugne de le croire et cependant, si le fait était réel, comme on nous l'affirme, nous demanderions à nos pauvres confrères l'autorisation de rappeler à leur conscience cette grave parole du prophète Malachie : " Et à présent voici ce que je suis chargé de vous dire, ô prêtres. *Et nunc mandatam hoc ad vos Sacerdotes*. Vous vous êtes écartés de la voie, et vous en avez scandalisé plusieurs dans l'observance de la loi. C'est pourquoi je vous ai rendus méprisables, je vous ai humiliés aux yeux des populations (Malach. ch. II. "

Ces remarques préliminaires sont faites pour justifier les quelques pages que nous allons écrire sur les questions abordées par le prêtre soi-disant distingué qui a causé avec un rédacteur du *Figaro*.....

Une découverte précieuse qu'à faite le prêtre soi-disant distingué que nous qualifions pour notre part tout simplement de fat-ignorant,

c'est la divergence d'idées qui existe entre le Pape Léon XIII et la Compagnie de Jésus si odieuse, et non sans motif, je l'avoue, à tous les libres penseurs, à tous les libres faiseurs, particulièrement versés dans les tripotages financiers et autres. Nous le déclarons ingénument : nous jouissons de cet abattis de masques qui s'opère à cette heure, et nous sommes heureux de voir opérer la justice de Dieu. *Indens in orbe terrarum*, qui parmi les exécuteurs de ses décrets, choisit l'homme qui a présidé en gants gris perle au crochetege des maisons religieuses. Revenons au Pape et aux Jésuites. Le Pape, d'après notre clairvoyant abbé aime la scolastique et S. Thomas d'Aquin son plus illustre représentant. En vérité le Pape a raison d'aimer cette forte doctrine intellectuelle, ce puissant génie que nul autre n'a égalé jusqu'ici. Mais nous sommes tenté de croire que notre homme, pour avoir entendu parler de la Scholastique, ne le connaît guère, qu'il a fort peu fréquenté S. Thomas d'Aquin, puisqu'il en parle comme un aveugle des couleurs. Mais les jésuites? Oh ! pour ceux-là, il en sait ce qui traîne dans les brochures du libéralisme gouailleux et jouisseur, et dans ses journaux. Entre Ignace de Loyala paladin, officier de mérite d'une intrépidité fort espagnole, et Ignace fondateur de la Compagnie de Jésus, autour du livre inspiré des *Exercices spirituels*, rédacteur de ce code divinement merveilleux qui s'appelle *l'Institut*, il y a Monserrat et Maurèse, il y a l'université de Paris, il y a Montmartre. Faut-il apprendre au prêtre distingué que la Compagnie de Jésus est spécialement vouée à la défense du Siège de Rome, que les Jésuites ont eu l'honneur d'être qualifiés par les ennemis mêmes du Pape et de la Compagnie, de gardes du corps du Pontife romain? Faut-il lui faire savoir que le paladin S. Ignace a recommandé à ses fils de suivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin, et de ne s'en écarter, quand la chose devient nécessaire (à cause des découvertes nouvelles de la science) qu'avec la plus grande réserve et le plus profond respect? Nous avons déjà constaté cela dans la *Revue des Institutions et du droit* Mais quelle est vis-à-vis du Pape l'attitude des Jésuites? Au dire des habiles et des intrigants de profession, tantôt ce sont les jésuites qui dominent le Pape et qui lui inspirent ses actes, et tantôt ce sont les Jésuites qui, par leur opposition systématique, empêchent le Pape d'adopter les idées nouvelles, et, tranchons le mot, de se faire libéral, démocrate, républicain, et que sais-je encore, peut-être panamiste. Tout cela est dit gravement, niaisement, bêtement.

Le fait est que les Jésuites n'ont d'autre mérite que celui de tâcher de saisir clairement la pensée du chef de l'Eglise, de la mettre en lumière et de la défendre par tous les moyens dont ils disposent. C'est là leur gloire, leur honneur, leur mérite, et j'oserai le dire leur raison d'être. Les Jésuites ne dirigent pas, ils sont des échos, et voilà pourquoi les vrais catholiques cherchent à savoir ce qu'ils pensent sur les questions controversées.

Ceci nous amène à parler de la question du progrès dans l'Eglise soulevée aussi par le correspondant officieux et d'occasion du *Figaro*.

C'est là, nous nous empressons de le dire, une question fort délicate et très importante quine devrait pas être traitée au pied levé, surtout devant le public fort peu réfléchi et fort peu compétent des journaux quotidiens, de ceux surtout qui portent la même livrée que le journal dont nous parlons.

Nous l'avons abordée avec toutes les précautions voulues, au quatrième volume de notre ouvrage de *la Révolution* livre I, ch. III, pag. 97 et suiv. Nous manquerions à notre devoir, si nous ne signalons pas ici les éloquentes et solides conférences prêchées sur ce sujet, à N. D. de Paris, par le vénéré Père Félix, de la Compagnie de Jésus. Nous invitons le prêtre distingué à les relire avec attention et désintéressement d'esprit.

Le mot *progrès* qui se prononce avec emphase par ceux-là surtout qui ne savent ce qu'ils disent n'a d'autres significations que celle d'un *mouvement réel ou métaphorique*. Il est évident qu'il s'agit pour nous d'un mouvement *métaphorique*. Pour qu'il y ait progrès il faut que le point de départ soit bon, sain, conforme à la moralité vraie et que le point d'arrivée le soit également ; il faut en outre que l'humanité dans sa marche ne dévie pas de la ligne droite.

Dans l'Eglise, le point de départ ne saurait être que bon, puisque l'Eglise est la création de Dieu lui-même, le point d'arrivée l'est aussi certainement puisque le divin fondateur de l'Eglise a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles. Les déviations des individus ou des collectivités particulières sont possibles, parce que Dieu n'a pas détruit chez les individus ou les collectivités particulières ni la possibilité d'errer, ni l'entraînement des passions. Mais, dans sa sagesse, dans sa bonté infinies, il a mis le remède à côté du mal, en dotant le chef qui préside au développement de son Eglise de la prérogative de l'infailibilité doctrinale, en lui conférant le droit de lier par son autorité les consciences des fidèles. C'est ce qui nous donne

à nous autres catholiques la certitude d'être dans la route du vrai, dans la route du bien, la certitude d'atteindre le point d'arrivée qui n'est autre que Dieu lui-même.

Mais le progrès est-il possible, existe-t-il au sein de l'Eglise, où bien celle-ci est-elle immobilisée comme le lui reprochent ses adversaires? S'il s'agit du progrès qui se produit par la destruction de ce qui est, du progrès de la mort par conséquent, l'Eglise ne le connaît pas, ne l'admet pas. Mais s'il est question du développement de ce qui est, de la marche du bien vers le mieux, de l'obscur, de l'incertain vers la pleine clarté, vers l'entière certitude, de l'incomplet vers le complet, de l'imparfait vers la perfection, ce mouvement vital est essentiellement propre à l'Eglise de Dieu. Elle accueille avec amour et reconnaissance les nouvelles clartés que Dieu répand sur elle et les départit au peuple fidèle. Il nous serait aisé d'appeler ici l'histoire en témoignage, mais cette démonstration nous mènerait trop loin et nous devons nous borner. Toute cette question du progrès dans la vérité a été magnifiquement élucidée par le saint Concile du Vatican, et le grand Evêque de Poitiers, Mgr Pie, en a donné avec sa science profonde et sa lumineuse éloquence, un magnifique commentaire dans son instruction synodale insérée au septième volume de ses œuvres complètes. Longtemps avant eux un illustre écrivain, un saint, S. Vincent de Lérins, que Mgr Pie se plaît à citer et dont il recommande la lecture aux hommes d'aujourd'hui, avait exposée avec une grande lucidité dans son livre qui a pour titre *Com-munitorium*.

Nous ne résistons pas à la tentation d'en citer ici quelques passages qui pourront être utiles à plusieurs et notamment au prêtre distingué du *Figaro*.

" L'Eglise du Christ, dit-il, gardienne soigneuse et vigilante des dépôts qu'elle a reçus, n'y change jamais rien, ne les amoindrit pas, n'y ajoute rien. Elle ne retranche pas les points nécessaires, elle n'ajoute pas des superfluités, elle ne perd pas ce qui est à elle, elle n'usurpe pas ce qui est à autrui. "

Et de fait, remarque fort bien S. Vincent de Lérins " la doctrine de la foi, que Dieu a révélée, n'a pas été proposée comme une invention philosophique destinée à être perfectionnée par les intelligences humaines, mais comme un dépôt divin remis aux mains de l'Eglise du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement déclarée par elle. C'est ainsi que le sens des dogmes tel que l'a une fois déclaré notre Mère la Sainte Eglise doit être conservé à

perpetuité, et jamais sous aucun prétexte, sous aucune prétention d'une interprétation plus élevée, il ne faut s'en écarter. Que l'intelligence, la science, la sagesse, tant des particuliers que de tous les fidèles, que celle d'un homme solé aussi bien que celle de l'Eglise entière, s'accroissent donc à tous les âges, et montent de degrés en degrés, mais qu'elles demeurent immuables dans la croyance au même dogme, pris au même sens, et interprété de même.

N'y aura-t-il donc pas de progrès au sein de l'Eglise, se demande S. Vincent de Lérins? "Nullusne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur religionis"? Et il répond: "Il y en aura un sans contredit, et même un progrès fort considérable. Mais il sera de telle sorte que ce soit réellement un progrès de la foi et non pas un changement. Il est, en effet, de l'essence du progrès que chaque objet se développe en lui-même. Il est au contraire de l'essence du changement qu'une chose soit changée en une autre."

L'évêque de Poitiers, plus tard, S. E. le cardinal Pie, ajoute ici avec infiniment de raison: "Nous recommandons aux hommes désireux de s'instruire, la lecture de tout ce chapitre, 23 du *Commemorium* de S. Vincent de Lérins." Le prêtre distingué fera bien, croyons-nous, de profiter du conseil de Mgr Pie.

Le saint auteur que nous venons de citer longuement trace en peu de mots le caractère du progrès réel. "Il imite, dit-il, la manière d'être des corps qui, bien qu'ils développent et élargissent, dans le cours des années, leurs caractères numériques, n'en demeurent pas moins tels qu'ils étaient."

Peut-être nous reprochera-t-on de faire trop de théologie; mais nous nous contenterons de répondre avec l'illustre sociologue Le Play: "La théologie est la première des sciences, et toutes les autres sont fausses, au moins dans leurs conséquences pratiques, lorsqu'elles ne marchent pas d'accord avec elle."

Les considérations que nous venons de présenter aux lecteurs de la *Revue* nous amènent naturellement à parler d'un reproche assez grave que l'on adresse au peuple chrétien, et au clergé catholique qui est son guide, celui d'avoir substitué dans une mesure trop large au culte grave et scientifique de la religion, je ne sais quel sentimentalisme de mauvais aloi. Le prêtre distingué, si prêtre il y a, et non pas quelque rédacteur d'aventure, semble ne pas se douter de la gravité de l'accusation qu'il soulève ici. Le Pape Pie IX a rappelé dans la bulle dogmatique de l'Immaculée Conception: "Que la loi de la prière doit être en harmonie avec celle de la croyance." Serait-il vrai qu'à notre temps prêtres et fidèles se soient écartés de ce principe, sans que les évêques "placés pour régir l'Eglise de Dieu" et leur chef qui est le Pape aient protesté ou condamné ces déviations? Nous ne le croyons pas. Il importe, à ce sujet, de remonter aux principes. Il est manifeste, comme le prouvent tous les théologiens, et comme d'ailleurs le sens commun le dit, que le culte rendu à Dieu doit être à la fois intérieur et extérieur; que le culte extérieur est commandé par l'âme humaine. Donc plus celle-ci sentira vivement, et plus ce sentiment se produira au dehors. Il est certain encore que les objets extérieurs éveillent en nous des idées et des

sentiments qui sont en harmonie avec eux.

Nous concédons volontiers que si l'homme s'arrêtait aux formes extérieures, s'il se contentait du culte extérieur, sa religion ne serait plus qu'une vaine manifestation indigne de Dieu qui est esprit, et indigne de l'homme qui est un être intelligent et libre. Mais faut-il pour cela supprimer les pompes du culte extérieur? Non certes. Il faut les faire servir à donner aux intelligences une compréhension plus haute et plus complète des vérités de la foi, un attachement plus inviolable aux devoirs de la vie chrétienne. C'est aux évêques notamment qu'il appartient de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Où donc notre étrange théologien a-t-il vu que l'inscription placée au frontispice de la basilique de Montmartre: *Sacratissimo Cordi Jesu Gallia penitens et devota* a déplu à Rome? Pour qui prend-il les théologiens romains? Croit-il par hasard que cette inscription, si belle, n'a pas été au préalable approuvée à Rome? S'imagine-t-il qu'à Paris comme à Rome on ne sait pas ce qu'est la dévotion au Sacré-Cœur? Comment celle-ci pourrait-elle déplaire à S. S. Léon XIII qui, tout en étant un théologien éminent, lui a accordé des faveurs spéciales? Ignorait-il que cette dévotion a été dogmatiquement approuvée dans la bulle *Auctorem fidei*? Quand on se donne pour théologien, il faut savoir, et être sérieux. Il faut surtout n'avoir rien de commun avec un journalisme qui ne saurait que déconsidérer un prêtre.

Aug. ONCLAIR, prêtre.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Mercredi de la semaine dernière, l'Assemblée législative s'est de nouveau donnée en spectacle au pays: il s'agissait encore du projet de loi de M. Desjardins pour réduire l'indemnité des députés de huit à six cents piastres.

Le préambule de ce bill se lit comme suit:

Attendu que le gouvernement de cette province s'efforce de faire toutes les économies possibles dans l'administration des affaires publiques, et qu'il convient que les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative secondent ses efforts en diminuant les dépenses de législation."

Que nos lecteurs, ne l'oublie pas, ce projet de loi avait été voté à l'unanimité en deuxième délibération.

On le sait, quand la chambre vote la deuxième lecture d'un bill, elle en admet l'opportunité, elle en reconnaît la nécessité, elle en proclame la justice, elle en accepte l'idée fondamentale, ou le principe, comme disent nos législateurs. Pour être conséquente avec elle-même, elle ne peut plus changer que les détails, la rédaction; elle doit respecter le fond; autrement elle se contredit.

Et remarquez bien les raisons sur lesquelles la chambre s'est appuyée pour voter cette réduction de l'indemnité. Elles sont péremptoires. Au moment où le gouvernement s'efforce de faire toutes les économies possibles, dans l'administration des affaires publiques, il convient, en effet, que les membres du Conseil et de l'Assemblée secondent ses efforts en diminuant leur indemnité. Cela s'impose.

Autre observation. En votant ce projet de loi, la gauche a proclamé, avec la droite, que "le gouvernement s'efforce

de faire toutes les économies possibles dans l'administration des affaires publiques." L'opposition a déclaré par ce vote qu'elle a pleine et entière confiance dans le gouvernement actuel; elle a reconnu, en termes formels et explicites, que les ministres font "toutes les économies possibles"! Après cela, MM. Marchand, Tessier, Déchéne, Turgeon, etc ont bien mauvaise grâce de venir critiquer le gouvernement et prétendre qu'il ne fait pas assez d'économies. Ou ils étaient sincères lorsqu'ils ont voté la deuxième lecture du bill de M. Desjardins; et alors ils ne sont plus sincères aujourd'hui. Ou bien ils ont voté ce préambule du projet de loi tout en étant convaincus qu'il ne dit pas vrai; et alors que faut-il penser de députés qui, par respect humain, affirment une chose qu'ils croient être fausse!

Voilà la position peu enviable dans laquelle se trouvent messieurs les membres de la loyale opposition de Sa Majesté!

Mais revenons au spectacle que la chambre nous a donné, le soir du 8 février.

Après la deuxième lecture, tout bill public doit subir une phase qu'on appelle le comité général. Le président quitte le fauteuil; il appelle un député à présider le comité; ce député se met à la place du greffier; le "sergent d'armes" enlève la masse. Tous les députés sont présents, mais ce n'est plus la chambre qui siège, c'est le comité général. La discussion en comité général a lieu pour permettre aux députés de mieux discuter les détails, la rédaction d'un projet de loi dont l'idée fondamentale a été admise par la deuxième lecture. C'est en comité général que se font les "amendements" aux bills. Chaque député peut parler le nombre de fois qu'il veut. Ceux qui s'intéressent plus particulièrement au projet de loi se réunissent souvent autour du bureau du greffier pour mieux s'entendre sur un point controversé. Jusque là, le comité général n'offre que des avantages en facilitant la discussion des mesures soumises à la considération de la chambre. Mais voici une chausse-trappe terrible. Tout à coup quelqu'un propose que, "le comité se lève". Cette expression baroque signifie, en bon français, que l'on propose d'étouffer tout simplement le projet de loi dont le comité est saisi. Car si le comité "se lève", sans faire de rapport au président de la chambre qu'il a adopté le bill avec ou sans amendements, ou bien sans "rapporter progrès", c'est-à-dire sans déclarer qu'il a étudié le bill et qu'il demande à l'examiner de nouveau; s'il "se lève", purement et simple, le bill reste là et il n'en est plus question. C'est la mort sans phrases. Le président reprend le fauteuil, la masse est remise sur le bureau, et la chambre passe à "l'ordre du jour."

C'est non seulement la mort sans phrases, c'est aussi la mort sans meurtrier. Car rien ne nous dit, officiellement, qui sont les députés qui ont voté pour la motion que "le comité se lève." Les voix ne sont pas enregistrées en comité général. On vote par assis et levé, et l'assistant-greffier compte seulement les votants. Cela prend à peine une minute. Sans doute, quelques journalistes ou quelques députés, qui s'entendraient, pourraient prendre les noms de ceux qui se lèvent pour ou contre la motion. Malheureusement, cette entente n'a pas

eu lieu, l'autre jour. Quant au directeur de la *Vérité*, il était précisément retenu chez lui, ce soir-là, pour l'impression du journal.

Voici comment les choses se sont passées.

Lorsqu'il s'est agi de considérer le bill de M. Desjardins en comité général, M. Leblanc, président de la chambre, a désigné, pour la présidence du comité, M. Duplessis, connu pour son hostilité au projet de loi et aussi pour sa prestesse et la célérité avec laquelle il expédie la besogne. Dire que M. Duplessis est "vif comme un poisson", c'est donner une faible idée de la rapidité de ses mouvements. Aussi, à peine le député de Saint-Maurice était-il rendu au fauteuil du greffier que, se tournant du côté de l'opposition, il lance ce mot bien canadien: "Envoie Déchéne!" Et M. Déchéne, qui n'est pas lent, lui non plus, *envoie* aussitôt, en proposant que "le comité se lève." M. Duplessis s'écrie: "Que ceux qui sont en faveur de la motion de M. Déchéne se lèvent." Vingt-cinq ou trente députés se lèvent, l'assistant-greffier les compte dans un instant; puis ils s'asseyent. M. Duplessis s'écrie de nouveau: "Que ceux qui sont contre se lèvent." Douze députés seulement sont debout. "La motion est adoptée", s'écrie une troisième fois M. Duplessis; puis jetant le bill sur la table il regagne son siège, le président reprend le fauteuil, et de la réduction de l'indemnité il n'est plus question. La comédie n'avait duré que deux ou trois minutes. M. Taillon n'a pu retenir l'expression de sa juste indignation: "C'est honteux", s'est-il écrié assez fort pour être entendu de ses voisins. Et il a ajouté: "Cette chambre, dont la moitié s'est prononcée, l'autre jour, en faveur de l'abolition du Conseil législatif par motif d'économie, refuse de réduire l'indemnité de deux cents piastres seulement. C'est honteux!"

C'est honteux en effet. Ce qui est honteux, surtout, c'est la manière dont la chose s'est faite.

Lors de la deuxième lecture, les voix devant être enregistrées, tous les députés présents, 58, votent pour le bill, afin que chacun pût dire à ces électeurs: "Vous voyez, j'ai voté pour le bill; s'il n'a pas été finalement adopté, ce n'est pas ma faute." Puis les deux partis s'entendent pour étouffer le bill en comité où les votes ne sont pas enregistrés.

C'est là de la lâcheté, ni plus ni moins.

Il y a des arguments en faveur du maintien de l'indemnité des députés, nous n'en disons pas. Mais ceux que ces arguments convainquent devraient avoir le courage de leur opinion et déclarer ouvertement par leur vote qu'ils ne sont pas disposés à faire le moindre sacrifice eux-mêmes, au moment où ils imposent de nouveaux sacrifices au peuple. On pourrait les blâmer, mais au moins on ne pourrait pas les accuser de poltronnerie.

Nous espérons que M. Desjardins reviendra à la charge. La prochaine fois, nous en répondons, conservateurs et libéraux ne pourront pas s'entendre pour étouffer le bill sans être connus: nous prendrons les moyens voulus pour enregistrer les noms de ceux qui voteront pour que "le comité se lève."

Cette fois, nous n'avons que les noms de ceux qui ont voté contre la motion de M. Déchéne. Les voici: MM. Carbray, Desjardins, Fitzpatrick, Taillon,

Hall, Gladu, Marchand, Savaria, Augé, Stephens, Spencer et Jules Tessier.

La chambre a discuté assez longuement le bill de M. Stephens pour rendre le vote obligatoire, ou plutôt pour forcer tous les électeurs à se rendre au bureau de votation et faire semblant de voter. Nos lecteurs savent ce que nous pensons de ce projet de loi : la chambre n'a pas voulu le rejeter tout à fait. C'est affaire remise à la prochaine session.

..

Vendredi de la semaine dernière, il y a eu un "échange de vues", à propos du budget, sur notre système scolaire. Personne n'en paraît satisfait. Les écoles normales, particulièrement, ont été l'objet de remarques sévères, tant du côté de l'opposition, que du côté ministériel. Le secrétaire de la Province a admis qu'un grand nombre des élèves qui sortent des écoles normales ne se consacrent pas à l'enseignement. Le gouvernement paraît maintenir cette institution dispendieuse bien plus par "esprit de routine" que par conviction. Espérons qu'il aura, quelqu'un de ces jours, un "bon mouvement" et qu'il mettra fin à cette dépense qui donne un si chétif rendement.

Les inspecteurs des écoles ne sont guère en odeur de sainteté, à la chambre, non plus. On peut dire la même chose des écoles des arts et métiers. M. Pelletier a déclaré que seule de l'école de Lévis donne satisfaction.

M. Fitzpatrick s'est plaint amèrement de notre système scolaire qui, selon lui, tient les catholiques de cette province dans un état d'infériorité, par rapport au commerce, à l'industrie et à la finance. L'honorable député semble perdre de vue le fait très important que les Anglais et les protestants de cette province possèdent surtout les capitaux. Dès lors il n'est étonnant de les voir à la tête des affaires et des grandes entreprises.

Nous n'avons pas à défendre notre système d'écoles primaires, car, comme nos lecteurs le savent, ce n'est pas notre idéal. Mais il n'est pas juste de tenir ce système responsable de tout ce qui nous arrive de fâcheux.

Voilà près d'un demi-siècle que l'Etat se mêle trop intimement à notre système scolaire. Les résultats obtenus ne donnent pas satisfaction. Ne serait-il pas temps d'adopter un nouveau plan ? Ne faudrait-il pas revenir, peu à peu, sans trop de secousses, aux *vrais principes* qui régissent la matière ? L'éducation des enfants regarde la famille, sous la direction, pour les catholiques, de l'Eglise. L'éducation devrait être une œuvre *paroissiale*. Si on n'avait pas gâté notre peuple en lui faisant croire qu'il doit compter sur l'Etat pour le maintien et la direction de l'école, l'éducation de la jeunesse serait aujourd'hui une œuvre *paroissiale* et ne le céderait en rien aux autres œuvres paroissiales. Nos populations pourvoient largement aux besoins du culte. A ce point de vue nos paroisses ne laissent rien à désirer. Il en serait de même de l'éducation élémentaire si l'on avait appris à nos gens à la considérer comme leur affaire, et non comme l'affaire de l'Etat.

Voilà des idées que nous voudrions voir pénétrer dans l'Assemblée législative.

..

Longue discussion, lundi soir, sur un bill de M. Stephens ayant pour objet de punir la corruption dans les affaires municipales.

Cette semaine, la chambre discutera l'importante question des asiles d'aliénés.

Mardi soir, M. Turgeon a proposé un vote de non confiance. Il blâme l'emploi des magistrats comme commissaires royaux, et a spécialement attaqué MM. Davidson et Baby. M. Taillon lui a rappelé que c'est le gouvernement Mercier qui porte la responsabilité de la nomination de la commission royale Jetté, Baby et Davidson. C'est là une petite vérité historique que les libéraux oublient à chaque instant. La motion de M. Turgeon a été repoussée par 13 contre 19.

..

M. Fitzpatrick a saisi la chambre de trois projets de loi, un pour réduire l'indemnité des députés et des conseillers à \$500, un pour réduire le nombre des députés à 65, le troisième pour réduire le nombre des ministres à cinq. Ce dernier projet de loi nous paraît tout à fait inopportun ; les deux premiers ont tout notre appui. On n'aurait jamais dû augmenter le nombre des députés : 65, c'est déjà trop. M. Mercier a porté le nombre à 73. C'a été une faute, une augmentation des dépenses, sans aucun avantage réel pour le pays.

M. Casgrain, procureur-général, a saisi la chambre d'un projet de réorganisation complète de notre système judiciaire. D'après les grandes lignes qu'il en a donné, la mesure paraît fort acceptable. Le nombre des juges de la Cour supérieure sera réduit, et, par contre, il y aura des juges de district, ce qui permettra au gouvernement d'abolir les cours de magistrats de district. Comme les magistrats de district sont payés par le gouvernement local, tandis que les juges de district seront payés par le fédéral, il y aura économie pour la province.

M. Mercier patriote

Les journaux conservateurs affirment que lors de la récente élection—illégal si l'on veut—du maire de Montréal, M. Mercier a voté pour M. James McShane et contre, par conséquent, M. le sénateur Desjardins. Nous n'avons vu aucune dénégation dans les journaux libéraux : le fait peut donc être considéré comme avéré.

Voilà comment M. Mercier entend le patriotisme, lui qui pose, sans cesse, en champion de la race française en Amérique ; lui qui a réussi à se faire accepter, par ceux qui ne le connaissent pas, comme un véritable martyr du nom français !

Il y a deux candidats à la mairie dans la ville où il réside : l'un est Canadien-français, l'autre, Irlandais ; le premier est un homme sérieux, considéré, respecté ; l'autre, un grotesque fantoche, la risée de ses propres compatriotes tant soit peu instruits. De plus, M. McShane se présentait pour un troisième terme, contre tous les usages établis. Enfin, d'après l'entente qui existe à Montréal, c'était le tour d'un Canadien-français d'occuper le poste de maire.

Mais M. McShane est libéral et M. Desjardins est conservateur. C'était plus qu'il ne fallait pour engager M. Mercier à mettre de côté toute idée patriotique un peu large et à voter étroitement pour le partisan politique !

Et après cela, M. Mercier viendra faire appel aux Canadiens-français de s'unir autour de lui pour sauver sa race !

LA LANGUE FRANCAISE

Plusieurs journaux des Etats-Unis affirment que le cardinal Gibbons a écrit, en mars dernier, une longue lettre à N. S. P. le Pape pour défendre Mgr Ireland et son plan scolaire dit de Faribault. Jusque là, rien d'extraordinaire, car, on le sait, S. E. le cardinal Gibbons est l'un des rares prélats des Etats-Unis qui partagent les idées de l'archevêque de Saint-Paul sur cette question de l'éducation. Mais ce qui est remarquable, c'est que l'archevêque de Baltimore se serait servi, pour cette communication au Pape, de la langue française au lieu de la langue latine. Il ne saurait être question d'employer l'anglais en pareille circonstance, car l'anglais n'est pas une langue diplomatique et, en dehors des cercles purement commerciaux, n'est guère compris sur le continent européen. Mais que le cardinal Gibbons se soit servi du français plutôt que de la langue officielle de l'Eglise, voilà ce qui est assez singulier. Voilà aussi ce qui montre l'important rôle que joue le français dans les relations diplomatiques du monde civilisé. Notre langue, quoi qu'on en dise, est la langue vraiment universelle.

Et dire qu'il y a des gens, même des catholiques, qui travaillent, les uns ouvertement, les autres sourdement, à faire disparaître l'usage de cette langue du continent américain ! Plus que cela, nous voyons même des Français et des Canadiens-français qui abandonnent leur langue sous prétexte qu'elle n'a pas d'avenir dans le nouveau monde !

CRITIQUE INJUSTE

Pour une fois nous tombons d'accord avec l'Electeur. Notre confrère trouve souverainement injuste la critique du *Canadien* relativement à la concession de 6000 arpents de terre, dans la région du Lac Saint-Jean, que notre législature provinciale, à la demande du gouvernement, vient de faire aux RR. PP. Trappistes.

Seulement, pendant qu'il était en frais de blâmer l'article si inconsideré du *Canadien*, l'Electeur aurait dû, ce nous semble, faire la leçon à M. Déchéne, député de l'Islet et l'un des chefs de l'opposition libérale, qui, lors de la discussion de cette mesure, a fait une sortie, aussi ridicule que déplacée, contre les Trappistes et les moines en général "qui n'ont pas d'enfants."

Il est évident, pour tout homme que la passion anticléricale n'aveugle pas, que cette concession de terres incultes aux RR. PP. Trappistes, ces admirables agriculteurs, ces infatigables colonisateurs, ces courageux défricheurs qui ont tant fait pour assainir les endroits insalubres, il est évident, disons-nous, que cette concession de terres est tout à l'avantage de la province en général et de la région du Lac Saint-Jean en particulier. Ces bons moines vont s'enfoncer dans la forêt, et bientôt nous aurons des établissements florissants dans un endroit où, sans eux, la colonisation aurait mis des années et des années à pénétrer. Leur présence attirera les colons et leur exemple sera la meilleure des écoles d'agriculture.

La chambre et le gouvernement ont donc fait une excellente affaire, même au point de vue purement matériel, en concédant aux Pères Trappistes cette étendue de terres incultes. Nous sommes heureux de voir que l'opposition à cet acte de sage politique ne vient que d'un petit nombre des nôtres à l'esprit étroit et chagrin.

PARLEMENT FEDERAL

M. Dalton McCarthy, le farouche francophobe, a de nouveau saisi la chambre des communes de son projet de loi annuel pour abolir les écoles catholiques et l'usage officiel de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Weldon voudrait supprimer la corruption électorale. C'est une grosse entreprise. Il croit pouvoir y arriver en privant du droit de suffrage, pendant huit ans, tous ceux qui seront convaincus d'avoir vendu leur vote. Très bien.....pourvu qu'on applique le remède sérieusement. C'est là la grande difficulté.

La chambre a rejeté haut la main le bill de M. Amyot pour forcer les électeurs à se rendre au bureau de votation. M. Amyot est moins chanceux que M. Stephens.

M. Costigan annonce que c'est l'intention du gouvernement de faire reviser les listes électorales cette année.

La Chambre discute l'abolition des droits sur le pétrole, ou *huile de charbon*, comme dit le directeur de la *Minerve* ; aussi l'abolition des droits sur le maïs. C'est M. Pope, de Compton, un conservateur, qui a proposé cette dernière réforme du tarif.

Longue discussion sur l'état de notre milice, lorsqu'il s'est agi de voter les crédits affectés à ce département. Le général Herbert, commandant un chef, qui prend son rôle au sérieux, trouve que notre organisation militaire est loin d'être brillante. Le gouvernement semble disposé à adopter les réformes proposées par le général Herbert. Ces réformes comportent une grande réduction dans le nombre des officiers supérieurs.

L'ECOLE PUBLIQUE

Nous lisons dans l'*Ave Maria*, de Notre Dame, Indiana :

" Il paraît y avoir quelque lieu d'espérer que le peuple de ce pays finira par reconnaître que le système des écoles publiques, loué d'une manière si extravagante, est loin d'être, selon les prétentions de ses partisans, un système idéal. Il y a quelque temps, le *Forum* chargeait le Dr J. M. Rice, homme tout à fait compétent en matière d'éducation, de faire une enquête sur les méthodes d'enseignement qui existent dans les écoles des Etats-Unis. Le Dr Rice visita les écoles d'environ trente-six villes et étudia le fonctionnement d'une vingtaine d'écoles normales, et son rapport est loin d'être flatteur. " A moins, dit-il, que le chaos ne soit préférable à la loi et au bon ordre, l'opinion de ceux qui s'imaginent que nos " écoles publiques sont les meilleures du " monde n'est nullement fondée. "

Avis à nos libéraux canadiens qui soupirent sans cesse après le système scolaire des Etats-Unis.

—On annonce officiellement que la suppression de la récente grève à Homestead, Pennsylvanie, a coûté à l'Etat \$434,818. 39.

—La législature de l'Etat de l'Alabama a voté une loi contre la cigarette. Il est défendu, sous des peines assez sévères, de fumer la cigarette en public, de la vendre ou même de la donner.

NOTRE CLERGE ET L'ENSEIGNEMENT

UN MOT DE REPONSE

(De la *Revue Canadienne*.)

Le *Moniteur du Commerce* n'est pas tellement absorbé par les questions matérielles de la douane, des taxes, du trois pour cent, qu'il ne se paie de temps à autre une excursion au domaine plus élevé, plus intellectuel de l'éducation de la jeunesse. En journal sérieux et d'instincts philosophiques, il aime à remonter aux causes. Dans son premier-Montréal du 21 octobre, il nous annonce qu'il a fait le bilan de nos études classiques, qu'il les a comptées, pesées, divisées, et qu'il ne reste plus rien à l'avoir. Sous cette rubrique innocente et résignée : *au Conseil de l'Instruction Publique*, il nous étale ses déboires, ses amertumes, ses rancunes et ses petits projets de vengeance, il nous ouvre tout son cœur. Il n'est pas prêt d'être content.

Ce n'est pas sans motif comme vous pensez bien. Depuis vingt ans surtout, notre système d'études classiques s'est fourvoyé : tout va mal, tout. Et voici comme.

Le clergé contrôle encore l'éducation, c'est ce qui retient "notre race en arrière du progrès matériel."

Le clergé n'a pas de professeurs capables d'enseigner les sciences exactes, d'où il suit que nous n'avons plus d'hommes pour marcher à la tête de la nation.

Le clergé suffoque nos jeunes gens, "huit années durant, dans un atmosphère qui sent le moisi des XVIIe et XVIIIe siècles", et par un surcroît de méchanceté toute gratuite, il leur prouve "par A plus B" qu'au milieu de la vie mondaine, "il faut faire confectionner ses chemises dans un établissement religieux pour rester honnête citoyen."

"Aussi, grand Dieu ! quelles réactions pénibles ne voyons-nous pas tous les jours !"

En effet, la chose se voit d'ici. A leur entrée dans le monde, les jeunes gens oublient la preuve par A plus B, leurs chemises ne sont plus religieusement faites, et voilà comme quoi "ils sont tous désorientés, tous hébétés, en plongeant" dans le progrès matériel.

A ces grands maux de grands remèdes. Les voici :

Que les professeurs de nos collèges classiques se fassent patenter par le gouvernement, ce sera une garantie de leur capacité ;

Qu'ils donnent une instruction plus matérielle, ce sera le moyen d'améliorer la race canadienne ;

Que le clergé fasse remise d'une partie, au moins, de son immense fortune collective, pour fonder des écoles spéciales d'arts, de sciences, de métier, et qu'il nous laisse, nous, pères de famille, choisir les maîtres.

Je ne m'arrêterai pas à complimenter l'auteur de cet article sur la fraîcheur de son style, parce que je n'ai pas le temps de rire ; je n'entreprendrai pas non plus de lui prouver par voie d'algèbre, qu'il s'entend moins encore à prescrire des remèdes, qu'à faire le diagnostic de nos maladies sociales ; je veux seulement lui montrer qu'il ne sait guère ce qui se

fait dans nos collèges classiques, et pas du tout ce qui se fait dans le monde.

Nos collègues ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Ils n'ont pas pour but de former des agronomes, des industriels, des courtiers de banque ou de commerce, des mécaniciens ou des architectes. Ce sont là des spécialités auxquelles peuvent se livrer ceux qui s'en reconnaissent le goût, mais qui ne ressortissent en aucune façon directe à l'enseignement classique. Le but immédiat des collèges classiques, leur fin principale, c'est de préparer des jeunes gens aux vocations ecclésiastiques comme aussi aux carrières libérales qui demandent une formation intellectuelle plus solide, plus profonde, telles que les professions de médecin, de notaire, d'avocat. Pour y arriver, ils font usage des moyens que de tout temps on a jugé les plus propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse. Ces moyens, ces méthodes d'enseignement, varient peu, et il faut bien, s'il vous plaît, qu'ils soient uniformes, du moins quant au fond, puisque les facultés de l'âme, qu'ils doivent développer, sont toujours et partout les mêmes ; il faut bien qu'ils fassent abstraction de tout ce qui est spécial à telle ou telle carrière déterminée, puisque les élèves n'ont pas encore choisi l'état de vie définitif et que tout ce qu'ils viennent chercher au collège, c'est ce fond commun de culture intellectuelle qui sert de base aux études professionnelles.

Au collège donc l'on fait encore et l'on continuera de faire des thèmes et des versions, moins pour devenir des Cicérons ou des Démosthènes, que pour s'ouvrir l'esprit par le travail si salutaire de la comparaison. On continuera d'y étudier beaucoup le bon français, beaucoup l'histoire et la géographie, et assez la physique, la chimie, l'histoire naturelle, les mathématiques, pour enlever d'emblée les diplômes de l'Université Laval, diplômes très difficiles pourtant à conquérir, et bien supérieurs à ceux des universités protestantes, lesquelles ne représentent pas, comme les nôtres, cette grande somme de travail, cette large étendue de culture, cet abondant rapport de connaissances nobles et ennoblissantes.

Le cours scientifique ne s'élève pas au-dessus des notions élémentaires, il est vrai, mais il est complet et suffit amplement. Tel qu'il est, il peut supporter sans déshonneur la comparaison avec les cours que l'on donne en Angleterre et en France pour les examens et les degrés correspondants. Il a même sur eux cet inappréciable avantage de familiariser les jeunes gens avec les principes les plus pratiques d'une saine philosophie.

Vous vous plaignez de ce que nos professeurs de sciences exactes sont incapables : sont-ils assez savants pour enseigner un cours élémentaire ? Là est toute la question, et après ce qui a été dit et écrit depuis dix ans, je défie l'ignorance la plus humiliante de formuler une réponse négative ; la mauvaise foi même n'y suffirait pas, il faut se rejeter sur la vanité puérile de faire du bruit,

comme ce citoyen de Tarascon, qui dans la conduite des affaires publiques avait pris pour sa part de crier à tort et à travers : *fen de brut* ?

Nos collègues classiques ont, à peu près, pour enseigner les sciences, des hommes d'un savoir, d'une habileté plus qu'ordinaires. Ce ne sont plus, comme cela arrive trop souvent dans les classes de grammaire, des professeurs tout frais tirés des rangs des élèves, mais des prêtres depuis longtemps brisés aux exigences de l'enseignement, des prêtres qui comptent dix ans, vingt ans de professorat dans leur branche spéciale. Pour qu'ils aient accepté librement, notez cela, librement, cette charge ennuyeuse et ingrate de professeurs, au lieu de se laisser porter pour une belle cure de diocèse, il faut qu'ils se soient reconnu une vocation, et un talent particulier pour cette fonction ; il faut encore qu'ils aient réussi dans leurs premiers essais, sinon les supérieurs ne les auraient pas gardé si longtemps.

En lisant cet article du *Moniteur*, on ne peut se défendre d'un sentiment de pénible indignation ; on se demande s'il n'est pas par trop injuste, par trop mesquin de lancer cette accusation d'incapacité à la face de nos institutions classiques et de leurs professeurs. Était-il donc si difficile de comprendre ou de se rappeler au prix de quels sacrifices, de quel dévouement, ces maîtres ont jusqu'ici tenu leurs classes ? Dans quelle position désavantageuse ils ont tous été placés, non par leur négligence, non par leur manque de talent, mais par le malheur des temps, par la pénurie des collèges, dont la plupart viennent à peine de sortir des embarras financiers de leur première installation ? Croit-on que ces hommes n'ont pas, comme tous les hommes de cœur, la légitime ambition d'exceller dans leur partie, de se tenir au courant des progrès nouveaux, des récentes découvertes, de produire des élèves qui soient l'honneur de leur maison ? Mais avec un mobilier insuffisant, une bibliothèque purement nominale, des laboratoires mal pourvus, des musées où tout manque, des cabinets de physique ou d'astronomie sans appareils, sans instruments, quel professeur réussira jamais à donner un cours brillant ? Nous savons quelles privations se sont imposées les directeurs de ces établissements pour acquérir pièce à pièce l'outillage le plus indispensable d'une classe de sciences. Nos collègues n'ont jamais eu la bonne fortune d'apporter en naissant la riche dot dont s'enorgueillissent plusieurs institutions protestantes ; ils n'ont jamais non plus trouvé dans leur charte l'ameublement complet que certaines écoles laïques ont reçu comme don de joyeux avènement.

Et cependant, malgré tous les inconvénients que la pauvreté traîne après elle, nos collègues se sont maintenus au premier rang des maisons d'éducation de toute l'Amérique, ils ont peuplé notre pays d'hommes qui se sont fait un nom enviable dans les parlements, dans la magistrature, dans toutes les professions libérales, comme aussi dans le commerce et l'industrie. Si ceux qui marchent à

la tête des diverses classes de notre société, sont arrivés à ce poste que ni la fortune patrimoniale ni la naissance ne leur assignaient, c'est grâce à la culture intellectuelle qu'ils ont reçue dans nos collèges classiques, aux habitudes de travail persévérant qu'ils ont prises ; et s'ils ont gardé intacts leur foi et leur piété, ils aiment à en faire hommage aux directeurs de leur enfance et de leur jeunesse.

Dans nos collèges, en effet, on ne se borne pas à orner l'intelligence de connaissances profanes, on fortifie en même temps l'âme des élèves par cet admirable cours de religion, qui embrasse tout ce qu'un chrétien doit croire et pratiquer.

Ceux qui sont chargés de mettre ces leçons à la portée des jeunes gens, sont des prêtres du plus haut mérite, des hommes de bon sens et d'études sérieuses, des hommes d'expérience et d'exemple. S'adressant à des auditeurs dont la plupart se destinent à la vie séculière, ils les préviennent des dangers qui les attendent à leur entrée dans le monde. C'est un devoir de leur donner ces avertissements contre les premières surprises, et ce devoir est rempli avec fidélité, sans exagération comme sans faiblesse.

Mais où donc l'écrivain du *Moniteur* s'est-il fait dire que ce monde est "un monde odieux au milieu duquel il faut vivre en se refusant toutes les jouissances honnêtes, fermer les yeux à tout progrès matériel, parce que le matérialisme y domine" et autres inepties d'un goût plus douteux encore ? S'aperçoit-il seulement qu'il jette du ridicule sur l'accomplissement d'un ministère des plus nobles et des plus sacrés, la direction des âmes dans leurs premières expériences de la vie libre et indépendante ? Ça peut être habile entre temps de se poser en narquois ; encore faut-il pourtant y mettre le prix et ne pas se contenter de dénaturer et de travestir les paroles comme la pensée des gens de bien.

Pour résumer, l'enseignement des classiques, des sciences, de la religion est, dans nos collèges, aussi strictement adapté aux besoins du moment que les circonstances le permettent. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait lieu et place pour de nouveaux progrès, des améliorations accidentelles, des réformes de détail. C'est la nature des institutions humaines de n'être jamais sans mélange de défauts, de faiblesse. L'homme met sa bonne volonté au service d'une cause noble et belle comme celle de l'éducation de la jeunesse ; il y met son dévouement de prêtre, il y consacre sa vie, voilà sa force et la perfection de son œuvre. Mais il reste soumis aux influences de milieu, aux entraves des circonstances, il n'accomplit pas tout le bien qu'il voudrait et de la manière qu'il voudrait ; au lieu de faire sa destinée, il la subit, voilà le côté faible de son ministère, voilà ce qui laisse une porte toujours ouverte aux améliorations, aux réformes. Mais cette œuvre de perfectionnement, de progrès, le clergé n'a pas attendu les conseils ni les ordres du *Moniteur* pour l'entreprendre et la soutenir : elle se fait ici depuis deux siècles, elle se pour-

suit et se continue sous nos yeux. Si nous comparons, en effet, le cours classique d'aujourd'hui, les résultats d'aujourd'hui avec ceux qu'il y a vingt ans, ou dix ans même, nous sommes frappé du travail constant d'amélioration qui s'est opéré. Aussi, en face de cette énergie toujours entreprenante des directeurs de nos collèges, n'éprouvons-nous aucune inquiétude pour les succès futurs. Nos institutions d'enseignement supérieur ont à leur tête des hommes dévoués ; le progrès se fera, lentement, parce qu'il se fera avec prudence, sûrement, parce qu'il a pour gage le zèle sacerdotal, qui ne connaît pas, lui, les heures de défaillance et de découragement.

Ayons donc le bon sens de respecter, au moins, des institutions qui ont tant fait, qui ont tout fait pour notre pays et qui sont encore à l'œuvre pour faire tout le bien que des hommes peuvent se promettre de leurs efforts et de leur bonne volonté. A force d'entendre répéter sur tous les tons que le clergé n'est pas à la hauteur de l'enseignement tel que l'exigent les conditions de la société moderne, les esprits faibles finiront par croire qu'il y a un fond de vérité dans toutes ces déclamations. Cette comédie a duré assez, il est temps qu'elle finisse. Ce n'est pas en provoquant des réformes radicales, violentes, soudaines, qu'on fera avancer l'œuvre de l'éducation.

Il est temps aussi qu'on cesse de confondre, à dessein ou autrement, les collèges classiques avec les écoles d'arts et métiers, et de quereller les uns parce qu'ils ne font pas l'office des autres.

(A suivre)

HOME-RULE

(De l'Univers)

Les journaux anglais annoncent la prochaine apparition des mémoires de sir John Macdonald, l'ancien homme d'Etat canadien, que doit publier M. Pope son secrétaire.

Il paraît que cet ouvrage contiendra un document fort curieux. Nous voulons parler d'un projet de *Home Rule* que les autorités anglaises avaient demandé à sir John Macdonald de préparer pour l'Irlande.

Sir John qui était le chef du parti conservateur canadien, jouissait de la confiance des chefs du parti *tory* anglais. Disraeli et lord Salisbury l'ont eu en grande estime. Il est probable que le projet de *Home Rule* à lui demandé, remonte à l'époque où lord Salisbury ne dédaignait point de compter sur la politique conciliante de lord Carnarvon en Irlande et où il avait besoin du concours des députés irlandais pour gouverner contre M. Gladstone et le parti libéral. Faut-il ajouter que les élections de 1886 et le schisme des libéraux-unionistes, en lui donnant une forte majorité, le détournèrent définitivement de la voie des concessions.

Le projet de *Home Rule* de sir John Macdonald ne doit donc plus être considéré que comme une épave de la politique *tory* devant la crise de l'unionisme. On sait qu'aujourd'hui lord Salisbury et ses partisans jurent qu'il est impossible d'accorder à

l'Irlande une autonomie qui mettrait l'île sœur à la merci du clergé irlandais—tyrannique et étroit—et ferait le désespoir des apôtres de l'orangeisme,—ces pauvres moutons !

L. N. G.

SACRILEGE AU PANTHEON

L'*Osservatore Romano* dénonce au monde catholique la nouvelle profanation sacrilège que vient de subir le Panthéon, où, pour l'anniversaire de la mort du roi Victor-Emmanuel, on a introduit diverses bannières non bénites, et spécialement la bannière appartenant aux soi-disant *condamnés politiques pontificaux*, devise qui, dit le journal romain, "est par elle-même une amère ironie contre la vérité historique et une insulte publique à la justice de plein droit exercée par le gouvernement civil du Saint-Siège". Ajoutons que, pour comble d'outrage, cette bannière portait au sommet un emblème sacrilège, à savoir une louve foulant aux pieds la tiare.

" Cette injure, dit l'*Osservatore*, est audacieusement et librement lancée, non plus dans une loge maçonnique ou sur la place publique, mais dans une église catholique.....

" Ainsi dans cette Rome où des lèvres augustes avaient annoncé au monde catholique et civile que le Chef suprême de l'Eglise aurait une demeure honorée et tranquille, on commet impunément et librement un pareil sacrilège, et cela en face d'une tombe qui ne se trouve dans un lieu sacré et sous les ailes de la croix que par la singulière et paternelle bienveillance d'un Pape dont le généreux pardon est aujourd'hui payé à son non moins généreux et longanime successeur par une si monstrueuse insulte, venant en partie de gens pervertis, et en partie des pouvoirs constitués, qui n'y opposent qu'une cynique indifférence.

" Par suite, un des temples les plus vénérables de Rome et de la chrétienté se trouve continuellement profané, en sorte qu'on dirait qu'il est nécessairement et inévitablement déconsacré. Ainsi la secte inique qui a conduit la Révolution dans les murs de la Sainte Cité et qui, du vivant de Victor-Emmanuel, cherchait à l'écarter de l'Eglise et du Pape, cherche aujourd'hui à écarter l'Eglise et la croix de ses restes mortels. "

De fait, l'autorité ecclésiastique sera vraisemblablement amenée à jeter l'interdit sur une église où se commettent si fréquemment des sacrilèges.

LES GLOIRES DE LA FRANCE

Nous empruntons d'excellentes remarques à M. Loth, dans l'*Univers* :

Il eût été impossible de signaler en particulier toutes les cérémonies religieuses qui ont eu lieu à l'issue de notre campagne au Dahomey. Dans un grand nombre d'églises et non seulement dans les villes, mais au village aussi, des services funèbres ont été célébrés pour les victimes de la guerre. Dans tous les diocèses, des prières se sont élevées à l'intention de ces vaillants soldats morts

obscurément au service de l'une des plus nobles causes pour lesquelles il soit donné de combattre. Mais surtout des actions de grâces ont été rendues à Dieu pour le succès de nos armes.

Les recits des *Semaines religieuses* constatent presque partout le concours des autorités et de l'armée et l'empressement des fidèles. Dans plusieurs cathédrales on a revu la pompe des *Te Deum* des anciens jours. Des évêques ont glorifié eux-mêmes le triomphe de notre petite troupe, avec les accents de l'éloquence et de l'enthousiasme.

On a pu s'étonner que nos succès du Dahomey aient été célébrés par le clergé à l'égal des plus grandes victoires nationales. L'importance des victoires ne se mesure pas à celle des batailles, mais à l'importance des résultats. Nos succès dans le royaume dahoméen, petits en eux-mêmes, si l'on ne considère que le nombre d'hommes engagés et la condition de l'ennemi, sont grands par leurs conséquences. " L'Eglise, écrivait Mgr Chausse, vicaire apostolique du Bénin, aura de grandes louanges pour le brave général qui vient de s'immortaliser en mettant fin aux cruautés séculaires et à la barbarie du monstre d'Abomey, et en ouvrant à la civilisation et à l'Evangile, non seulement le Dahomey, mais de nombreux pays voisins du Niger. "

Oui, l'Eglise doit des actions de grâces et de justes louanges au vainqueur de Bhanzin et à sa petite armée, au vaillant et habile général qui a si bien conduit l'expédition et si bien servi la cause supérieure pour laquelle il combattait. Notre clergé les lui a données, en chantant ces *Te Deum* dont il était le héros, en remerciant Dieu de lui avoir accordé une victoire si glorieuse pour la France, si utile à la civilisation. Et vraiment il y a sujet de bénir Dieu d'avoir choisi de nouveau la France et ses soldats pour accomplir une grande œuvre si humaine, si bienfaisante.

C'est la France, il y a trois quarts de siècle, qui a affranchi la Méditerranée de la piraterie et aboli définitivement la traite des blancs, en détruisant sur les côtes d'Algérie tous les vieux repaires du banditisme mahométan. C'est elle qui aura eu l'honneur d'abolir les sacrifices humains en ruinant l'empire de ce cruel despote qui, à la face du monde civilisé, entretenait l'horrible coutume des immolations d'hommes et faisait peser sur son peuple et les contrées voisines le joug du plus affreux esclavage.

Ces œuvres de libération et d'affranchissement sont de grandes œuvres providentielles ; et pour la France, c'est un honneur digne de son passé et plein de promesses pour l'avenir, que d'en être l'exécutrice. *Te Deum laudamus*

Archeveque de Carthage

Le R. P. Charmetan, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient, est nommé archevêque de Carthage, primat d'Afrique.

Le Père Charmetan a été le vaillant compagnon des premiers travaux du cardinal Lavignerie.

Idees maconiques

A la loge, les " Fidèles d'Hiram " de Rueil, France, le F. Victor Dalle a déclaré que les Cultes n'avaient plus le caractère d'utilité générale qui avait déterminé leur création et allaient disparaître, mais que, par contre, l'eau, l'hygiène, le transport, le crédit, allaient recevoir de l'extension !

La revue maçonnique *Orient*, de la grande loge symbolique de Hongrie, rappelle une tradition maçonnique d'après laquelle Judas, avant de livrer le Christ, se serait fait initier à l'ordre, et s'il rendit les trente deniers au moment de se pendre, ce fut pour payer son initiation !

La population en France

En 1891, d'après les statistiques officielles, le nombre des décès en France avait dépassé de 10,505 celui des naissances. En 1892, il l'a dépassé de 30,000.

On peut donc dire que notre ancienne mère-patrie est en pleine période de dépopulation.

Voilà l'un des plus tristes résultats du règne de l'impiété, du libéralisme, de la franc-maçonnerie et du soi-disant *progrès moderne*.

Le froid à Paris

On lit dans la *Croix*, du 22 janvier :

La Seine est complètement prise dans toute la traversée de Paris, et bien au delà en aval et en amont.

L'aspect a quelque chose de lugubre. Le mouvement, si plein d'animation, qui en temps ordinaire se produit sur le fleuve et sur les rives, a complètement cessé. C'est triste, morne, désolé.

La glace n'est pas suffisamment forte pour permettre le patinage, et des mesures de police ont dû être prises pour éviter des accidents.

Les mêmes mesures ont été prises en ce qui concerne la Marne et les canaux.

En Serbie

On confirme que la réconciliation de la reine Nathalie et du roi Milan a été motivée par des considérations purement politiques. Les régents serbes, se sentant menacés par le parti radical, et redoutant de ne pouvoir conjurer la révolution, demandèrent au roi Milan de revenir. Mais les partisans de la reine refusaient de souscrire à son retour si la loi d'exil, portée contre la reine, n'était pas abrogée. Pour cela, une réconciliation était nécessaire, et le roi Milan est allé faire la première démarche à Biarritz auprès de la reine. Après de violentes explications, les deux époux ont décidé qu'il fallait oublier leurs griefs réciproques, pour sauver la couronne de leur enfant. Le Synode, qui a prononcé le divorce, s'appête à les remarier.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que le roi et la reine de Serbie appartiennent à l'église grecque schismatique.

A travers la presse canadienne

L'Événement, rédigé par M. Joncas, député fédéral de Gaspé, confirme la nouvelle que le gouvernement d'Ottawa doit consulter la Cour Suprême afin de savoir s'il a le droit d'intervenir dans l'imbroglio scolaire du Manitoba. Puis, il ajoute :

" Cette solution d'ailleurs donne satisfaction à ceux qui à Ottawa représentent directement les intérêts des catholiques du Manitoba.

" Ce sont eux qui en cette malheureuse affaire sont les plus intéressés et du moment qu'ils croiront que le gouvernement a pris le moyen le plus sage pour tirer le meilleur parti possible de la position, je ne vois pas pourquoi nous, de la province de Québec, nous nous agiterions inutilement."

En effet, si les principaux intéressés sont contents, gardons-nous de faire du zèle. Mais ceux qui sont censés représenter la minorité manitobaine, la représentent-ils réellement ? Voilà une question qu'il est permis de se poser depuis la lettre de Mgr Taché au journal le Manitoba.

Le Canada-Revue—journal interdit—s'exprime comme suit, à la date du 11 février :

" Deux courants existent parmi les défenseurs des écoles séparées. L'un, celui des irréconciliables, s'oppose à tout compromis, à tout arrangement ou entente avec les écoles publiques. C'est l'opinion de mise au Canada, c'est celle de l'ultramontanisme. L'autre, le courant des opportunistes, auquel Mgr Satolli vient d'apporter un terrible appoint, ne demanderait pas mieux que d'arriver à un *modus vivendi* pour sauver les écoles catholiques là où elles peuvent encore être sauvées, et à faire des concessions partielles pour arracher au moins des débris au naufrage. Le clan des irréconciliables appelle cela du gallicanisme. Qu'on donne à ce nouveau système le nom que l'on voudra, il se trouve compris dans le formulaire qu'out dû, bon gré mal gré, accepter les archevêques américains."

Le Canada-Revue—même date—publie un long article de M. Arthur Buies sur les Interdictions et censures. Pour donner une idée à nos lecteurs où ce journal en est présentement rendu, voici un passage de cette étude :

" Vous piquez légèrement l'épiderme d'un ecclésiastique de première année, l'Église tout entière se gonfle, éclate et fulmine. Regarder un bedeau de travers n'a pas encore été décrété de sacrilège, mais on sent qu'il n'y a que la formule qui manque "

Il y a cinq grandes pages sur ce ton qui ferait honneur au journal le plus impie de l'Europe.

Nous serions curieux de savoir si, dans certains milieux optimistes, on est toujours d'avis que le libéralisme du vieux monde n'a pas pénétré dans la province de Québec :

Le Monde, de Montréal, se proclame modestement " le seul journal indépendant du Canada " !

On lit dans le Journal des Trois-Rivières, à la date du 10 février :

" L'Étendard reproche aux membres de notre assemblée législative de ne pas avoir réduit de \$800 à \$600 le montant de leur indemnité sessionnelle. Nous ne pouvons pas adopter les vues de notre

confrère montréalais sur ce sujet, car nous ne trouvons pas excessif le montant qui leur est alloué. Au contraire, nous trouvons que nos députés sont loin, bien loin de recevoir une juste et équitable rémunération pour les services qu'ils rendent au pays."

Cela veut dire que, s'il l'osait, certain député proposerait d'augmenter l'indemnité !

Lorsque les députés font preuve d'un aussi étroit égoïsme, il n'est pas étonnant de voir disparaître l'esprit de dévouement à la chose publique.

..*

Nous lisons dans le Trifluvien du 1er février :

" Les statistiques qui suivent, soigneusement recueillies par M. Joncas de l'Événement, nous révèlent un état de choses des plus anormal (*sic!*) à l'endroit du patronage officiel. Dans un pays mixte comme le nôtre, on devrait pourtant comprendre dans les hautes sphères gouvernementales d'Ottawa et de chaque province que le bon fonctionnement de la constitution et le maintien de l'harmonie entre toutes les races qui l'habitent ne sont possibles que dans le respect des droits de chacune de ces races.

" Pour ne parler que d'une classe de griefs, les Canadiens-Français savent bien qu'ils sont depuis longtemps, ou plutôt, qu'ils ont toujours été victimes de la plus criante injustice dans la distribution du patronage officiel, mais ils ne connaissent passans doute jusqu'à quel degré cette espèce de népotisme est pratiquée à leur détriment. Les statistiques que vient de produire M. Joncas, pour la part afférente à Ottawa, statistiques puisées aux sources officielles, et celles qu'il est à établir dans chaque province, rendront un service éminent à nos compatriotes en leur signalant toute l'étendue du mal. Les chefs du ministère, préoccupés des intérêts supérieurs qui leur sont confiés, ne se rendent pas compte probablement de cet état de choses, mais il ne s'en suit pas que les intéressés soient tenus de l'oublier.

.....

" Voici les conclusions de M. Joncas :

" La population du Canada est en chiffres ronds de 5,000,000 d'habitants dont 1,300,000 Canadiens-français.

" D'après le *Moniteur du Commerce* lui-même, nous aurions droit à un quart environ du patronage officiel.

" Or, les chiffres que je me suis donné la peine de consulter prouvent :

" 1o Que nous n'avons qu'à peu près un sixième des fonctionnaires publics.

" Que nos compatriotes ne reçoivent qu'un sixième de la somme totale payée à ces fonctionnaires.

" C'est-à-dire que c'est trente trois pour cent de moins que ce à quoi nous avons droit."

Nous attachons beaucoup moins d'importance que nos confrères à cette question du patronage. Ce n'est pas là, après tout, une affaire essentielle. Mais il nous plaît de citer ces statistiques et ces lamentations pour établir que l'union des Canadiens-français à Ottawa leur est nécessaire s'ils veulent faire respecter leurs droits. Depuis le commencement de la Confédération, nos compatriotes se sont inféodés, soit au parti grit, soit au parti tory, et voyez le résultat ! Ne serait-il pas temps d'essayer un autre régime ?

—Une horrible catastrophe s'est produite dans un asile d'aliénés situé à quatre milles de Dover, New-Hampshire. Le feu s'est déclaré à l'établissement et sur les 48 aliénés que l'asile contenait, 4 seulement ont échappé aux flammes.

FETES DE CHARITE

Nous lisons dans l'Indépendant, de Fall River, Mass., deux petits entrefilets qui nous paraissent assez singuliers pour mériter d'être reproduits. Voici :

" Les *Revs Pères* Gillant et Peroot ont organisé, pour dimanche prochain, à leur table, un petit souper. On y trouvera de la soupe aux clams, du jambon, des desserts de toutes sortes, etc., aux plus bas prix possibles. Avis aux amateurs.

" *Dimanche*, 29 janvier prochain, il y aura, dans la salle St-Jean-Baptiste de Bowenville, un concert sacré au profit de l'église St-Mathieu. Voici le programme en résumé: La mère Michel, millionnaire, chanson comique. Elle n'oubliera pas de mettre, ce soir-là, sa coiffe et sa robe moirée. Pour terminer la soirée elle donnera un gala final, garni de zestes de citrons, tout autour, amusements et musique, etc. Tout le monde est invité. Portes ouvertes à 6 hrs., lever du rideau à 7 heures."

Pour un concert sacré, voilà un drôle de programme.

Ce même numéro contient d'autres réclames et comptes-rendus qui ne manquent pas de piquant. La " fête de charité " est très en vogue aux Etats-Unis, et prend toutes les formes imaginables. Au nom de la charité, on prêche l'annexion du Canada aux Etats-Unis, les jeunes filles font l'exercice militaire, et l'on se livre à " plusieurs amusements que l'espace nous manque pour énumérer."

C'est le cas de dire que la charité couvre une multitude, sinon de péchés, du moins de frivolités et de mondanités.

Le sentiment de l'Église au sujet de ces fêtes dites de charité est assez connu de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas besoin d'insister sur ce qu'elles ont de peu recommandable.

PETITE CHRONIQUE

CANADA

—Le décompte des bulletins dans le comté de l'Islet, qui a eu lieu le 11 du courant, a définitivement donné le siège à M. Tarte, par une majorité de 36 voix.

—On a bien voulu nous communiquer un supplément du *Northwest Review*, feuille catholique publiée à Winnipeg. Ce supplément contient un mémoire de S. G. Mgr Taché sur les doctrines de Pie IX, du Concile de Baltimore et de Mgr Satolli sur la question scolaire. Le but du vénérable prélat est de démontrer que Mgr Satolli n'enseigne pas une doctrine différente de celle de Pie IX et de Léon XIII.

—M. le juge Loranger ayant déclaré que le bref d'injonction du juge Doherty, prohibant les élections municipales tenues à Montréal le 1er février, n'avait pas sa raison d'être, M. Desjardins et les douze échevins ont été proclamés élus et sont entrés en fonctions. Il y aura appel de la décision du juge Loranger.

ETATS-UNIS

—La civilisation du dix-neuvième siècle aux Etats-Unis. Dans le Texas, un nègre est accusé d'avoir tué une petite fille de quatre ans. On se saisit de lui, et, sans forme de procès, il est brûlé vif sur la place publique. — A Guthrie, Oklahoma—partie de l'ancien territoire des sauvages—un député nègre soumet à la législature une " résolution " condamnant les atrocités de la loi Lynch. Cette résolution est rejetée par la législature, à une forte majorité.

Aujourd'hui, dans le sud, un nègre qui est accusé d'un crime est un homme mort. Les tribunaux ne sont pas appelés à se prononcer sur sa culpabilité ou son

innocence. La foule s'empare de lui et le pend ou le brûle. C'est un état d'anarchie et de barbarie qui finira par une guerre de races.

FRANCE

—On est plus sévère en France qu'au Canada. Le tribunal a condamné Ferdinand de Lesseps et son fils Charles de Lesseps à 5 ans de prison et à une amende de 3,000 francs ; MM. Cottu et Fontana, administrateurs de la Compagnie, à 2 ans de prison et à une amende de 3,000 francs, et M. Eiffel, ingénieur, à deux ans de prison et à 20,000 francs d'amende. Par contre, la chambre des mises en accusation a acquitté M. Rouvier et les autres hommes politiques accusés de s'être laissé corrompre avec l'argent du Panama. L'émotion est toujours à son comble, à Paris et dans toute la France.

ANGLETERRE

—Lundi dernier, M. Gladstone a saisi la chambre des communes de son projet de loi accordant le *Home Rule* à l'Irlande. Malgré ses 83 années, le premier ministre a prononcé à l'appui de ce projet un grand discours de deux heures. La discussion sera longue et acrimonieuse.

HAWAII

—Il s'est produit naguère une révolution, sans effusion de sang, dans les îles Hawaï, situées dans l'Océan Pacifique, à 2,120 milles de San Francisco ou à peu près à mi-chemin entre l'Amérique et l'Asie. La reine Liliuokalani ayant voulu priver les étrangers, très nombreux dans ces îles, du droit de suffrage, un comité de salut public s'est constitué, a déposé Sa Majesté et a formé un gouvernement provisoire dont le président a les mêmes pouvoirs que la reine. Ce gouvernement provisoire a envoyé une délégation à Washington demander l'annexion des îles aux Etats-Unis. En attendant le résultat de ces négociations, le représentant des Etats-Unis à Hawaï a mis le gouvernement provisoire sous la protection de la république américaine.

AUSTRALIE

—De terribles inondations ont eu lieu ces jours derniers en Australie. On évalue les dégâts causés à quinze millions de piastres.

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés de jeter un coup d'œil sur l'adresse de leur journal. Ils y trouveront, à la suite de leur nom, une date. Cette date, comme nous l'avons expliqué bien des fois, est la date de l'abonnement. Ainsi : 1er jan. 90, indique que la personne dont le journal porte cette date nous devra bientôt trois ans d'abonnement. Nous prions instamment ceux qui nous doivent des arriérés de régler le plus tôt. Ces arriérés se chiffrent comme toujours, par des centaines de piastres. Nous avons beau envoyer des comptes aux retardataires, bien peu répondent à notre appel. Cette négligence d'un trop grand nombre de nos abonnés nous cause de cruels embarras et finira certainement par compromettre l'existence même du journal.

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE
Oculiste,

58 Rue ST-LOUIS, Québec.
De l'université et des hôpitaux de
Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
Telephone : 722.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

1893

REGISTRES, CALENDRIERS APPROUVES, ORDOS
UN SEUL PRIX. SATISFACTION GARANTIE.

10 p. c. d'escompte au comptant

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles.
19 nov. 6m

VOUS QUI ETES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR.,
L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien.
CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE,
Représentant la Maison Ira Gould & Fils,
Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ,
ST-JEAN-DE-MATHA.

Représentant du Comité de Joliette au
Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P.
St Jean de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR.,
MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :

1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus *blonds* comme dans le temps de ma première jeunesse.

2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux *tiennent* mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

CHARLES TELLIER.
St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

À 50 cts la bouteille.

1892-AUTOMNE-1892

NOUVELLES MARCHANDISES !!

Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravettes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluches, Nouveaux Tweeds et Serges, Napeloths, Meltons, Castor, Etc., Etc. **LAST BUT NOT THE LEAST**, un lot de Vestes pour automne et hiver, pour Dames, venant justement d'arriver. **VEZ A BONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.**

GENEREUX & LACHANCE

358 RUE SAINT-JEAN

1 oct 6m

[Bloc HETHRINGTON]

LA POMMADE SOLARI !

En trois applications la **POMMADE SOLARI** guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Gratelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. **Prix : 50 centins la boîte.**

P.S. Expédiée par la malle sur réception de 52cts.

DEPOT GENERAL : PHARMACIE LARUE

24D.6m

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Poch Quebec.

GRANDE DECOUVERTE MEDICALE LE SOTHERION,

L'Asthme ! l'Oppression ! la Consommation ! radicalement guéris par le Sotherion papier pulmonaire anti-asthmatique.

Les nombreux certificats délivrés par les personnes les plus honorables et les médecins les mieux connus de cette ville attestent la supériorité du nouveau remède **LE SOTHERION**.

Le Sotherion ! Le Sotherion ! Combien de personnes qui souffrent par leur faute ? Celui-ci c'est l'asthme, celui-là, la consommation, l'un, la toux, l'autre, la bronchite, et que sais-je ? Tout le monde se plaint, tout le monde est malade. Ce sont surtout les maladies de poitrine qui sont les plus communes. Quelques-uns, par une économie mal entendue, le plus grand nombre par ignorance, ne savent quels moyens prendre pour combattre ces maladies. Nous leur dirons ici un petit secret, dont ils pourront à peu de frais, tirer un excellent parti : qu'ils se servent du **Sotherion** du Dr Poutier, et ils verront disparaître leurs maux comme par enchantement. Le procédé est simple, le Sotherion est un papier que l'on brûle, et dont on aspire la fumée. Les effets sont prompts et infailibles.

W. BRUNET & CIE,
PROPRIETAIRES.

27-2-92 Jan.

OCCASION UNIQUE POUR LE CLERGE

STOCK J. A. LANGLAIS

Vente extraordinaire d'Ornements d'églises, vases sacrés etc, à

50 CENTS DANS LA PIASTRE

Nous avons aussi un magnifique choix de LIVRES DE LITTERATURE de toutes sortes que nous sacrifions.

Messieurs les cures desirant former ou compléter leur Bibliothèque Paroissiale auront des avantages particuliers en s'adressant à notre magasin.

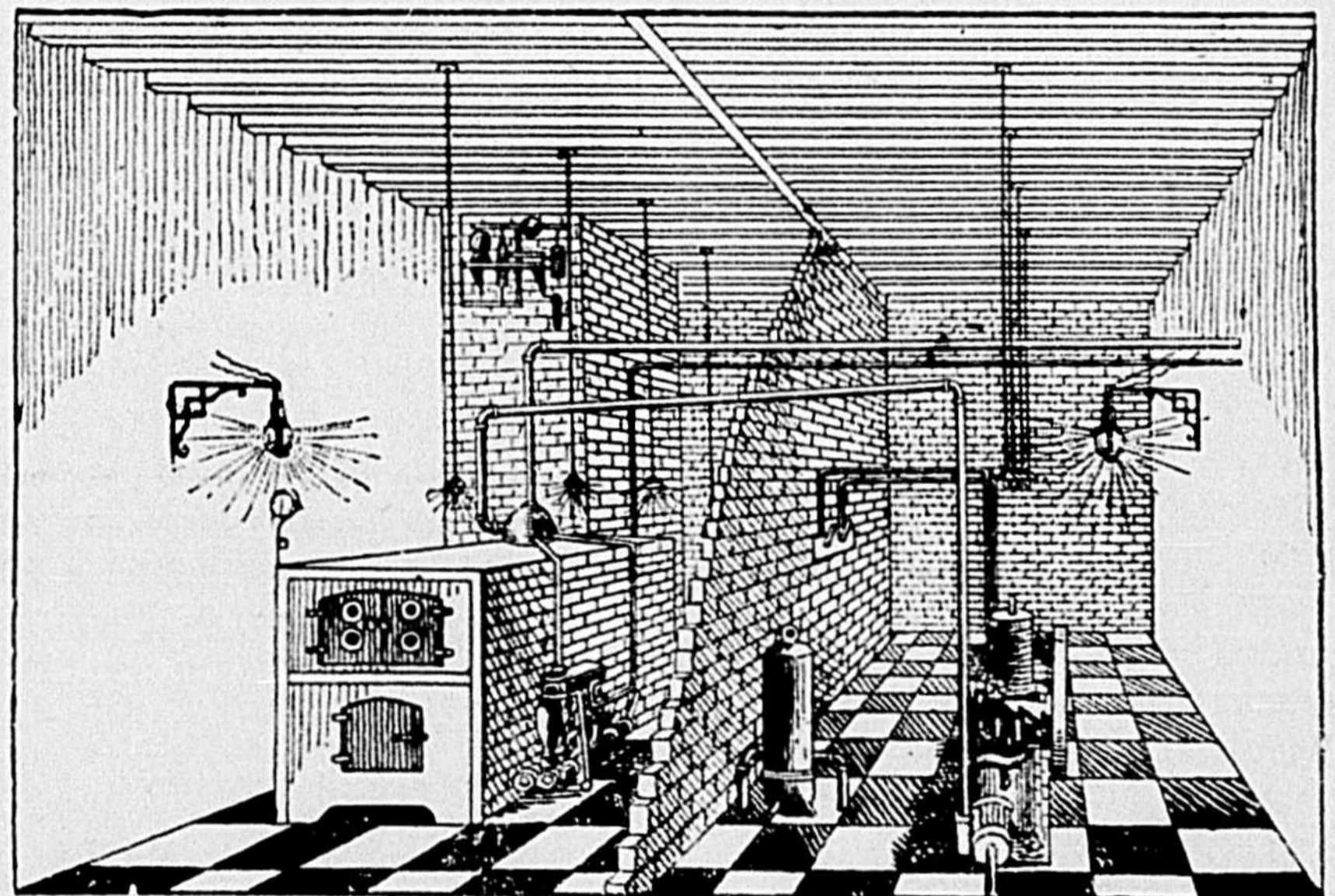
LANGLOIS & PARADIS,

L. DROUIN, Gerant-

177 RUE ST-JOSEPH.

VEZ EN FOULE.

19 nov. 3m.



ABEL HUOT & C^{IE} INGENIEURS-ELECTRICIENS

42, VICTORIA SQUARE

UNIVERSITE LAVAL

Montreal.

Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricité dans toutes ses applications

2 av.—1a.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

MARCHANDS

QUINCAILLIERS



EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires des Fabriques,
des Institutions Religieuses
et d'Education

16 janv. -1a.

VISITE QUI PORTERA PROFIT !

Toutes personnes qui ont quelque chose à acheter en ce qui concerne la ligne d'horloges et de bijouteries sont respectueusement invitées à aller faire une visite à l'établissement **Samuel Bedard** qui est l'un des magasins les mieux assortis de Québec en cette branche de commerce.

Une réduction de 10 0/0 est offerte sur toutes les marchandises qui sont toutes marquées en chiffres. On offre comme cadeau un magnifique calendrier pour l'année 1893 à toute personne achetant pour un montant raisonnable.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans les vitrines de cet établissement pour se convaincre de la quantité du stock ainsi que le goût qu'il y a eu dans le choix de ces marchandises. L'on pourra voir aussi dans une des vitrines les nouveaux patrons de montre de **L'AIGLE**. Comme toujours, elle est fabriquée spécialement pour cette maison. C'est la plus jolie et la plus durable des montres qui existent, vu que les boîtiers sont faits d'argent fin et que les mouvements sont montés sur pierres fines, ce qui devrait être apprécié des personnes qui ont besoin d'une belle et bonne montre.

MAISON SAMUEL BEDARD.

353 RUE ST-PAUL, QUEBEC

A l'enseigne de l'Aigle.

Proct 3m.

REDUCTION CONSIDERABLE

Plumeaux 15 cts
Chapeaux 19 cts

Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50

Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90

Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts

10. p.c. D'ESCOMPTE

— SUR —

30,000 pieces de **TAPISSERIES**

Fortin & Michaud

105-111 RUE ST-JOSEPH

2271 Jan.

**LAURENT MOISAN
SCULPTEUR**

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de médailles pour fondre cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, rebords, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou peintes, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée. 21 mai—1a.

**Fonderie Speciale
DE CLOCHES**

Accords et Carillons tons garantis

MONTURES SUR TOUS LES SYSTEMES, SYSTEMES BRÉVETÉS

Georges et Francisque PACCARD

A Annecy-le-Vieux, Ile-Savoie, France

Représentant du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris, du Carillon de St-Pierre à Montréal et de Buckingham, près Ottawa Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND,

—11 RUE N.-D. DE LOURDES—11

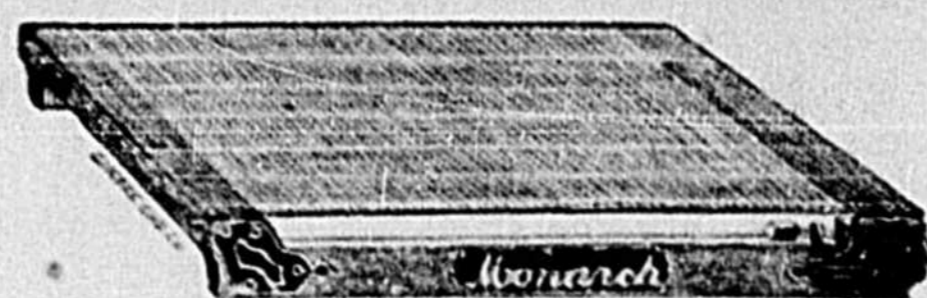
MONTREAL.

26 Av. 1a.

D. S. RICKABY

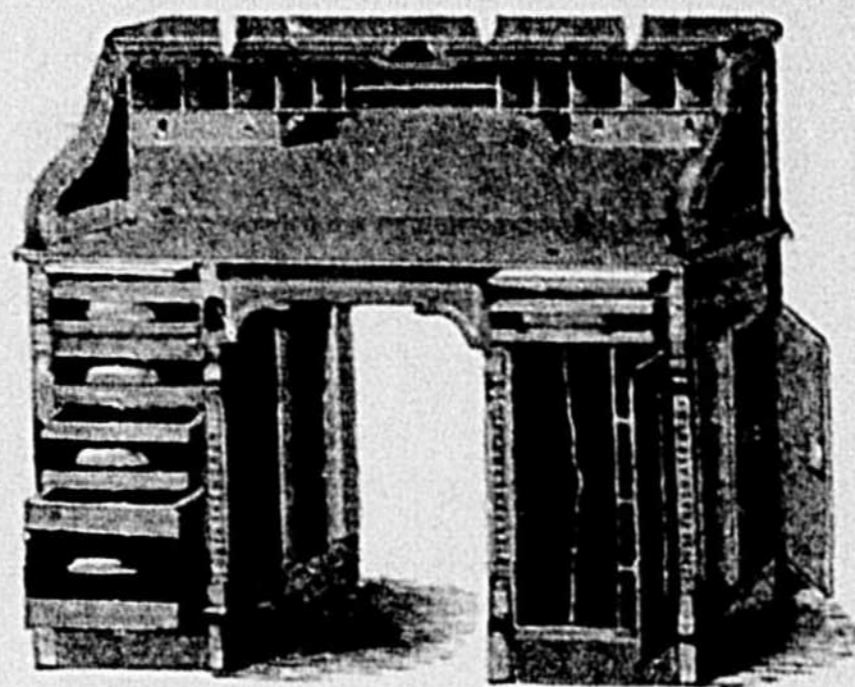
— FABRICANT DE —

SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.

25 juin 1an. Telephone 351.

CHOLERA !

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quoiqu'elle n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal redoutable.

M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère, "J'ai fait un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes parvenu à en faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Diarrhée." Bien à vous, A. D. CASAVANT, Pharmacien, Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE P. Q.



**CHEMIN DE FER
QUEBEC, MONTMORENCY
et Charlevoix**

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.06 a m	
6.15 p m		7.20 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m	Excepté le samedi	12.55 p m	
12.20 p m	Samedi seulement	1.25 p m	

LE DIMANCHE

Départ de Québec		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.00 a m	
2.00 p m		3.05 p m	
5.30 p m		6.35 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrive à Québec.	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m		12.55 p m	
4.00 p m		5.05 p m	

Pour autres informations s'adresser au Surintendant. W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant. 28 fév. 1an.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages que presse, fondateur de la Sainte Union dans les oeuvres sacrées de Jésus et de Marie. Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :

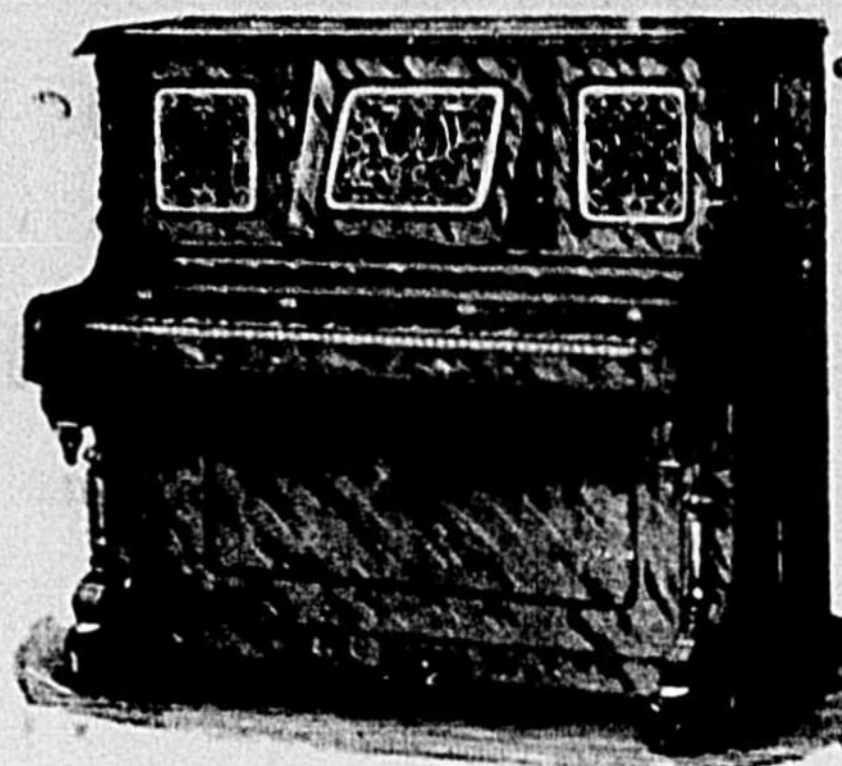
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.

Decker Bro. N.Y.

Schiedmayer, &c.



HARMONIUMS :

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER :

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordenses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Enov. 6m.

Telephone No. 278

"AU BON TON"

57 RUE ST-JEAN 57

GANTS DE KID PERRIN Pour Dames et Messieurs

Assortiment complet de toutes les nuances nouvelles de l'Automne—GANTS de bal

SPECIALITE: ETOFFES NOIRES

BLAGDON & PARADIS

1 juin—1a.

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.

Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien,

"Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY.

"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir.

"Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redus à un homme nouveau.

"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."

CUTHBERT JUBINVILLE

St-Thomas, 20 Julia 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boite.

Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

REID, CRAIG & CIE.

Fabricants de Papiers

**124, RUE ST-PAUL
QUEBEC**

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, soc et gondronné.

MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes

Aussi: — Gue. s Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. 1an

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

Reduction considerable Voir l'annonce de Fortin & Michaud